Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 24 (1879)

Heft: 7

Artikel: Circulaires et pièces officielles

Autor: Welti / Steiger / Folly, Jules

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-335018

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J'évalue à 3000 environ le nombre de nos assaillants. Nous en avons tué près de 350. Je ne saurais assez louer la fermeté et le courage dont ma petite garnison a fait preuve. Je tiens tout particulièrement à signaler à votre attention la conduite admirable du lieutenant Broomhead et de sa compagnie (B, du 2º bataillon du 24º régiment); l'intrépidité du chirurgien militaire Reynolds, qui n'a pas cessé de soigner nos blessés sous le feu; le dévouement de l'officier du commissariat Dalton, aux efforts énergiques duquel nous avons dû une bonne partie de nos retranchements improvisés, et qui a été blessé dangereusement en prenant part à l'action. Je nommerai encore l'aide commissaire Dunne, magasinier, le sergent-major Browne (2º bataillon du 24º), le sergent Willams (idem), le caporal Schiess (contingent de Natal), et les blessés ci-après : fusiliers Williams, Jones, Mac-Mahon, R. Jones, H. Hook, Roy.

Etaient présents à Rorke's Drift, le 22 janvier 1879 : 8 officiers, 131

sous-officiers et soldats, total : 139.

Ont été tués : (suivent les noms), au nombre de 15; plus 12 blessés, dont 2 sont morts depuis.

(signé) John Chard, lieutenant aux Ingénieurs royaux.

Au colonel Glyn, commandant la 3° colonne.

BIBLIOGRAPHIE

Ueber die Anwendung des Infanterie-Spatens und mit demselben auszuführenden flüchtigen Befestigungen vom Standpunkte des infanterie-officiers, von Moriz Ritter von Brunner K. K. Hauptmann im Genie-Stabe. Mit 52 Holzschnitten. Wien 1878. Verlag der æsterr. militärischen Zeitschrift. In Commission bei L. W. Seidel et Sohn. In-80, 66 pages.

Par suite de l'introduction de la pelle d'infanterie et d'une manière plus générale par le fait que l'on a reconnu comme une nécessité absolue de fortifier le plus possible les champs de bataille et qu'il est admis aujourd'hui que ces fortifications doivent être établies par les troupes tactiques elles-mêmes, donc principalement par l'infanterie, un domaine nouveau a été ouvert aux officiers des armes tactiques.

C'est pour permettre à l'officier d'infanterie de remplir cette nouvelle

mission que cet ouvrage a été écrit.

L'auteur dont le nom fait autorité en pareille matière décrit les divers ouvrages de fortifications que peut être appelé à faire exécuter l'officier d'infanterie, en indique le tracé et la disposition sur le terrain et termine par la description des nombreux emplois de la pelle d'infanterie.

De nombreuses planches dans le texte facilitent considérablement cette

lecture.

CIRCULAIRES ET PIECES OFFICIELLES.

Du Département militaire suisse. 17 mars. — Le Département a procédé aux changements ci-après dans le personnel occupant les places d'adjudant auprès des états-majors:

A. Sont relevés de leurs places d'adjudants et doivent être réintégrés dans les corps :

INFANTERIE.

- 1. Ier lieutenant von der Mühll, Alfred, à Bàle, jusqu'ici adjudant du 18e régiment d'infanterie.
- 2. Capitaine Battaglini, Antonio, à Lugano, jusqu'ici adjudant du 31° régiment d'infanterie.

ARTILLERIE.

- 1. Capitaine Puenzieux, Adolphe, à Clarens, jusqu'ici adjudant de la IIe brigade d'artillerie.
- 2. 1er lieutenant von Steiger, Marc, à Berne, jusqu'ici adjudant du 1er régiment de la IVe brigade d'artillerie.
- 3. Capitaine Girard, Emile, à Thoune, jusqu'ici adjudant du 3e régiment de la Ve brigade d'artillerie.
- 4. 1er lieutenant Steger, Otto, à Zurich, jusqu'ici adjudant du 1er régiment de la VIIe brigade d'artillerie.
- 5. Capitaine Challand, Ferdinand, à Lausanne, jusqu'ici adjudant du régiment d'artillerie de montagne.
- 6. Capitaine van Muyden, Aloïs, à Lausanne, jusqu'ici adjudant de la Ire division d'artillerie de position.
- 7. 1er lieutenant Tobler, Adolphe, à Zurich, jusqu'ici adjudant de la IVe division d'artillerie de position.

GÉNIE.

- 1. Capitaine Sarasin, Edouard, à Genève, jusqu'ici adjudant de l'ingénieur de la l'e division.
- 2. Capitaine Lindt, François, à Berne, jusqu'ici adjudant de l'ingénieur de la IVe division.
- B. Sont commandés en qualité d'adjudants, conformément à l'art. 66 de l'organisation militaire.

Comme 1er adjudant de l'état-major de la IIe division: le Ier lieutenant de la Harpe, Amédée, à Lausanne, jusqu'ici IIe adjudant.

Comme IIe adjudant de l'état-major de la IIe division : le lieutenant Ruchet, Marc,

à Lausanne.

Comme Ier adjudant de l'état-major de la IVe division : le capitaine Henggeler, Henri, à Baar, jusqu'ici IIe adjudant.

euri, a baar, jusqu'ici ii adjudant.	
Infanterie.	
IIIe Brigade d'infanterie : 1er lieutenant Ruffy, Eugène, à Lausanne.	
VIIe D Capitaine v. Wattenwyl, Jean, à Berne.	
IXe Capitaine Denz, Théodore, à Diegten.	
24e régiment d'infanterie : 1er lieutenant Steinmann, Wilhelm, à Riesbach.	
28e » ter lieutenant Bärlocher, COscar, à St-Gall.	
31e » Capitaine Sprecher, Téophile, à Mayenfeld.	
32° » v 1er lieutenant Jauch, Edouard, à Bellinzone.	
IIe brigade de landwehr : Capitaine Morel, Marc, à Lausanne.	
CAVALERIE.	
3e régiment de dragons : 1er lieutenant Boneff, Achille, à Berne.	
5e » Lieutenant Vogel, Charles, à Cham.	
ARTILLERIE.	7:_
1er adjudant de la VIe brigade d'artillerie: Capitaine Bühler, Charles, W	111-
terthour.	ich
IIe VIe Lieutenant Siber, Gustave, Zur	
der régiment de la Ire brigade d'artillerie : 1er lieutenant Picot, Ernest, à Gene	eve.
3e Capitaine Fama, Adolphe, à Saxon	
2e » IIe » Lieut. du Pasquier. Louis, à Genèr	
1er » IVe » ler lieut. de Steiger, Albert, à Ber	
ler ve v Lieut. Thurneysen, Pierre-Emile, I	ale.
3e » VIIIe » Lieut. Chiodera, Alfred, à Zurich.	
Parc de division II: Lieutenant Tronchin, Henri, à Lavigny.	
» » III: » Born, Emile, à Nieder-Bipp.	
> VIII: > Knecht, Jacob, à Glaris.	
Division d'artillerie de position I: Capitaine Guigner de Prangins, Charle	s, à
Lausanne.	
» » II: 1er lieut. Muller, Auguste, à Winterthou	r.
» » III: Capitaine Affolter, Ferdinand, à Zurich.	

Comme adjudant de l'ingénieur de la Ire division : Capitaine Folly, Jules, Berne. IVe » Lieut. Oehler, Alfred, Berne.

GÉNIE.

IV: Lieut. Reifer, Adolphe, à Winterthour.

SANITAIRE.

A. Médecins :

Comme adjudant du médecin de la IIIe division : 1er lieut. Dick, Rod., à Berne.

VIe VIe lieutenant Schäffer, Albert,
à Basserstorf.

B. Vétérinaires :

Comme adjudant du vétérinaire de la Ire division : 1er lieut. Monnard, Alfred, à Cossonay.

ADMINISTRATION.

Comme Ier adjudant du commissaire des guerres de la Ire division : capitaine Paillard, Ernest, à Ste-Croix, jusqu'ici IIe adjudant.

Comme He adjudant: Lieutenant Vuy, Alphonse, à Carouge.

Comme IIIe adjudant: Lieutenant Golaz, Donat, à Orbe.

Comme Ier adjudant du commissaire des guerres de la VIe division : ler lieutenant Siegfried, Charles, à Thoune, jusqu'ici IIIe adjudant.

Comme IIe adjudant : Lieutenant Lochmann, Auguste, à Zollikon.

Comme IIIe adjudant: Ochsner, Conrad, à Winterthour.

A été nommé en qualité d'adjudant du bataillon du train n° VI : le capitaine Reishauer, Gotfried, à Zurich.

Le Conseil fédéral a procédé aux promotions de grades militaires suivantes : ETAT-MAJOR GÉNÉRAL.

a. Corps d'Etat-major. Lieutenant-colonel : Eug. Fahrländer, à Aarau.

Majors: P. Isler, à Bâle; Jean Pfyffer, à Berne: Georges Favey, à Lausanne; Oscar Rieter, à Winterthour.

b. Section des chemins de fer. Lieutenant-colonel Gasp. Arbenz, à Zurich.

INFANTERIE.

Colonels: H. Landis, à Richtersweil; E. Meyer, à Hérisau; R. d'Erlach, à Mün-

singen; H. Sacc, à Colombier; E. Bärlocher, à St-Gall.

Lieutenants-colonels: G. Joost, à Langhau; F. Viquerat, à Lausanne; H Segesser, à Lucerne; A Roth, à Wangen s/A; H. Kunz, à Rorchach; M. Zurbuchen, à Riggenberg; J. Rikli, à Berne; M. Capponi, à Bellinzone; E. Müller, à Berne.

Majors: T. de Salis, à Coire; Fritz Cottier, à Môtiers; E. Secretan, à Lau-

sanne.

ARTILLERIE.

Lieutenants-colonels: H. Sulzer, à Winterthour; A Fischer, à Reinach.

Majors: O. Tscherter. à Bienne; A. Höfliger, à Jona; R. Schüpbach, à Steffisbourg; K. Bleuler, à Riesbach; J.-J. Seiler, à Liestal.

TROUPES SANITAIRES.

Majors: H. Albrecht, à Frauenfeld; F. Ris, à Thoune; G. Nager, à Lucerne; C. Gross, à Lausanne.

TROUPES D'ADMINISTRATION.

Lieutenant-colonel: J. Schaufelberger, à Gossau.

Majors: J. Auroi, à Orvin; A. Diener, à Aussersihl; H. Blattmann, à Schaffhouse; A. de Moos, à Lucerne; W. Baltischweiler, à Zurich.

Tous ces officiers, avant leur nomination, revêtaient le grade immédiatement in-

Le Conseil fédéral a, en outre, repourvu plusieurs commandements de la manière suivante :

Infanterie d'élite.

IVe brigade, colonel Sacc, à Colombier. VIe colonel de Büren, à Berne.

VIIe » colonel d'Erlach, à Münsingen.

Régiment 9, lieutenant-colonel E. Müller, à Berne.

- 2, Zurbuchen, à Riggenberg.
- » 14, Segesser, à Lucerne.
- 16. Roth, à Wangen.
- 26, H. Kunz, à Zurich.
- 32,
 Capponi, à Bellinzone.

ARTILLERIE D'ÉLITE.

VIIe brigade, 1er régiment, major Reinhart, à Winterthour.

Parc de division VI, major Bleuler, à Riesbach.

VII, major Höfliger, à Jona. LANDWEHR.

XIIe brigade, colonel Landis, à Richtersweil.

XIIIe . Bärlocher, à St-Gall.

XIVe Meyer, à Hérisau.

3º régiment, lieutenant-colonel Viquerat, à Lausanne.

iie » Joost, à Langnau. 120 » Rikli, à Berne.

24 mars. — Le mode suivi jusqu'ici par les contrôleurs d'armes des divisions dans la rédaction du rapport qu'ils présentent chaque année sur les inspections d'armes, a fait paraître désirable que ces rapports soient rédigés à l'avenir d'après un programme uniforme.

En conséquence, nous avons établi le programme ci-joint, que vous voudrez bien porter à la connaissance du contrôleur d'armes de votre division, avec l'ordre de s'y conformer strictement dans la rédaction des rapports qu'il sera appelé à pré-

senter à l'avenir.

Programme pour les rapports des contrôleurs d'armes.

I. Inspections d'armes dans les communes.

Inspections générales. Inspections renouvelées et complétées.

A. Organisation des inspections.

Date du commencement et de la fin des inspections; nombre total des jours d'inspection.

Chiffre moyen des armes contrôlées en un jour.

Mode d'appel de la troupe : par commune, section ou compagnie.

Indication du genre de la troupe: n'a-t-on appelé que les hommes portant fusil ou y a-t-on aussi appelé les officiers; fonctions de ces derniers.

Séparation de l'élite et de la landwehr ; de quelle manière.

Activité des commandants d'arrondissement, des chefs de section, des sous-officiers d'armement, des armuriers de bataillon ou des aides.

Nature des locaux mis à disposition.

B. Marche des inspections.

Examen des armes; écritures nécessitées à cet effet, inscriptions dans les livrets de service, etc.

Comparaison des numéros des armes avec ceux contenus dans les livrets de service.

Mode suivi en cas d'échange.

Théorie sur la connaissance et l'entretien des armes avant, pendant et après le tir et notamment des armes conservées à la maison.

Réparation des armes endommagées, expédition des armes aux ateliers de réparation, nombre de ces derniers; contrôle des armes réparées et restitution à la troupe; perception des frais de réparation.

C. Résultat des inspections.

Inscriptions exactes dans les tableaux, prescrites par circulaire du Département militaire suisse, du 13 mai 1878.

Proportion pour cent entre le nombre des armes endommagée par la rouille et le total des réparations nécessaires.

Comparaison des résultats avec ceux de l'année précédente.

Différence entre l'élite et la landwehr.

Différence entre les différentes contrées du pays.

Constatation des cas de négligence réitérée.

D. Observations générales.

Discipline; punitions.

Démonstration des causes des détériorations les plus fréquentes et indication des moyens les plus propres pour les éviter.

Observations sur les graisses à fusil employées.

II. Inspections dans les écoles et dans les cours.

Prescriptions analogues à celles contenues dans les titres principaux ci-dessus, mais en tenant spécialement compte des travaux des armuriers de bataillon.

III. Inspections dans les arsenanx.

Séparément, suivant les lettres b, c et d du \S 4 de l'Instruction du 2 juillet 1875. Observations sur le mode d'entretien des armes.

IV. Jugement des travaux des armuriers civils autorisés par le Département militaire suisse à réparer les armes d'ordonnance.

V. Frais généraux par année.

VI, Propositions des améliorations et innovations à introduire.

Pour le Département militaire suisse : Welti.

25 mars. Aux Intendances des Arsenaux des cantons. — La vérification des caisses et sacoches d'armuriers et des caisses à pièces de rechange, retirées par la fabrique fédérale d'armes des arsenaux cantonaux de la première division, pour leur modification, constate que ces caisses contiennent, entre autres, des pièces usagées et de rebut, provenant de ce qu'aux réparations d'armes, soit pendant des écoles ou des cours, soit dans les arsenaux, des pièces furent changées et les pièces défectueuses, au lieu d'être éloignées, mises dans les caisses. — Cette manière d'agir est naturellement inadmissible, pouvant, en campagne, avoir des suites très fâcheuses.

Cela nous oblige à faire observer de nouveau les prescriptions du règlement d'administration de 1845-1851, encore en vigueur, et nos circulaires du 3 avril 1877 et du 16 avril 1878 et de rappeler, en général, que les Intendances des arsenaux cantonaux ont l'obligation de faire mettre le matériel en bon état après chaque service et, pour ce cas, de vérifier le contenu des caisses et sacoches d'armuriers, de constater l'emploi des pièces de rechange, de faire faire les réparations nécessaires et remplacer les pièces manquantes et de remettre facture à l'administration fédérale du matériel de guerre (section administrative).

Nous remarquons avec satisfaction que quelques Intendances d'arsenaux, recon-

naissant l'importance de ces prescriptions, les suivent très exactement.

Le Chef de la Section administrative : STEIGER.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Le Comité central de la société fédérale des sous-officiers, qui a son siége à Genève, adresse à toutes les sections la circulaire suivante :

« Conformément à l'art. 29 de nos statuts, le jury du concours pour l'assemblée générale de cette année est composé de :

MM. le colonel Théodore de Saussure, commandant la IIe brigade d'artillerie, président;

le lieutenant-colonel Sigismond Coutau, instructeur-chef de la 1^{re} division; le lieutenant-colonel Edouard Pictet-Mallet, ingénieur de la 1^{re} division;

le lieutenant-colonel Charles Rigaud, commandant le 1er régiment d'infanterie:

le major Charles Gard, commandant du parc de la 1re division;

le major Edmond de la Rive, de l'état-major;

le major Camille Favre, de l'état-major, secrétaire.

Nous avons aujourd'hui l'honneur de vous informer qu'après mûre délibération et après avoir pris connaissance des vœux de plusieurs sections sur les sujets de concours, le jury a décidé de mettre au concours les quatre questions suivantes:

I

Quels sont les devoirs du sous-officier dans l'armée fédérale?

Par quels moyens peut-il exercer une salutaire influence sur ses subordonnés, gagner leur confiance et rendre l'intervention de ses supérieurs moins nécessaire? Serait-il possible d'améliorer la position du sous-officier et de rendre son action plus efficace?

T

Quel est le rôle du sous-officier d'infanterie avant, pendant et après le combat?